



Recour en cour de délibéré

Par **charles08**, le **14/01/2016** à **19:49**

sur la site sagace pour mon dossier ,il est ecrit:sens synthetique des conclusions:TOTALE OU PARTIELLE.et ensuite annulation de l'arreté du xx/xx/xxxx par lequel le prefet lui a refusé la délivrance d'un titre de séjour.....(méconnaissance des stipulations de l'article 8 de la convention europeenne.....)INJONCTION au préfet de délivrer a M..xx un titre de séjour...dans un delai de 2 mois a compter de la notification de présent jugement...et en plus avant la date de l'audience.et apres c'est écrit en COUR DE DELIBERE ca signifie quoi exactement??